



Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie

Communiqué de Presse paru le 21 janvier 2010

STOP A LA SURENCHERE JUDICIAIRE

L UMIH face à la surenchère des procédures judiciaires a décidé, toujours dans un souci d'apaisement, de ne plus demander en justice la fin de la mission de l'Administrateur provisoire.

En effet, au vu de la lettre produite en justice dans le référé introduit par Madame Christine Pujol, visant à interdire la tenue du Directoire du 19 janvier dernier, Monsieur Pascal Hotte, Administrateur, a confirmé que sa mission se déroulait parfaitement au sein de l'UMIH, et qu'il ne rencontrait aucune difficulté dans l'exécution de celle-ci, contrairement aux allégations de Madame Christine Pujol.

C'est pourquoi, l'UMIH souhaite qu'il soit maintenu dans son rôle de témoin de probité et de garant du bon fonctionnement actuel de notre Institution dans le cadre et le respect de sa mission (contrôle de la gestion courante), fixée par l'ordonnance du TGI de Paris.

Malgré « les gesticulations » d'une infime minorité, l'UMIH continue à travailler et à décider seule de son avenir, grâce aux élus du Directoire, de toute l'équipe des permanents du 22 rue d'Anjou et de l'ensemble des organisations départementales.